



« GIRONDE »

Le Secrétaire
départemental

Déclaration du SNP DEN « Gironde au CTPD » du 28 janvier

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Un peu partout en France, les établissements de tous les types découvrent avec consternation les conséquences désastreuses pour l'enseignement public des mesures ministérielles et gouvernementales qui réduisent à nouveau les dotations des établissements au nom d'un dogme budgétaire dont chacun mesure un peu plus chaque jour la nocivité alors que le collège est à réformer d'urgence et que la réforme du lycée, encore en montée en charge, est déjà hypothéquée.

Ce ministère, sans doute conscient de la colère qui monte quant à cette préparation de rentrée, se livre depuis quelques jours à des manœuvres de diversion, en laissant filtrer de fausses nouvelles sur la PFR des fonctionnaires et notamment celle des personnels de direction, ou sur le départ en stage des nouveaux enseignants.

L'objectif est à l'évidence de briser le front syndical en cours de formation pour gagner du temps en espérant que l'agitation se calme quant à la préparation de rentrée.

Ce vilain procédé ne pourra hélas que renforcer la méfiance des personnels et des usagers envers un ministère qui ne respecte pas ses propres textes.

Pour ce qui est de la Gironde, vous avez récemment, monsieur l'Inspecteur d'Académie, rappelé aux proviseurs de ce département les mesures que vous êtes contraint de prendre dans le cadre académique et notamment celles qui concernent le financement des classes de secondes et celui des classes de première.

S'agissant des classes de seconde, nous ne pouvons que rappeler notre opposition résolue à un mode de calcul à l'évidence non conforme à l'arrêté du 27 janvier 2010 qui dit que pour toute classe de seconde créée, l'établissement doit recevoir une dotation de 10.5h.

Plus grave encore et toujours non-conforme au même arrêté, le financement des classes de première.

La réforme des lycées prévoit un tronc commun de disciplines ce qui ne signifie en aucun cas fusion des divisions pour les enseignements « communs aux séries ». Le regroupement de tous les élèves dans une seule classe de première est une interprétation abusive du texte et conduit à des aberrations pédagogiques. De même imaginer qu'on puisse, dans un lycée général, regrouper dans une même classe des élèves de séries différentes témoigne d'une ignorance navrante de ce qu'est la complexité des emplois du temps ou pire encore d'un cynisme étonnant.

Ces deux dispositions témoignent d'un choix « politique » désastreux qui marquera probablement un coup d'arrêt à la réforme du lycée dans la mesure où les restrictions de moyens entraîneront à coup sûr une baisse des horaires à commencer par l'accompagnement personnalisé qui était pourtant l'élément novateur de cette réforme.

Ainsi, le mode de calcul appliqué peut, selon les établissements, soit ne rien changer à la dotation, soit provoquer un « manque à gagner » de 10.5h en seconde et de 18h en première, soit le plus souvent 28.5h.

Nous avons remarqué dans les dialogues de gestion successifs que vous avez utilisé largement votre réserve départementale pour amortir le choc, boucher les trous ou parfois même rétablir le droit en totalité, et nous vous en remercions.

Mais néanmoins, ce qui importe pour cette rentrée comme pour les autres, c'est l'application stricte, des arrêtés des 27 janvier et 27 mai 2010 qui définissent précisément les modes de calcul des DGH des lycées, et sans que des artifices de calcul alambiqués conduisent à des négociations qui, sur ce sujet, ne devraient pas avoir lieu d'être.

C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur l'Inspecteur d'Académie afin que la réforme du lycée puisse se poursuivre, d'utiliser votre réserve départementale pour que tous les lycées disposent de l'ensemble des moyens prévus par la réglementation.

En outre, par ces temps d'austérité croissante, nous interrogeons les autorités académiques à propos de la préparation de rentrée de l'enseignement privé sous contrat. Les rumeurs qui circulent, les silences embarrassés qui répondent à nos questionnements ne peuvent que nous faire imaginer le pire.

Sans ressusciter un vieux débat, il nous faut vous rappeler comme à l'ensemble de l'autorité académique que nous ne pouvons qu'exiger l'égalité de traitement entre l'enseignement privé sous contrat et l'enseignement public. Egalité de traitement qui doit s'exercer non seulement pour le mode de calcul des dotations, mais aussi pour l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation des élèves.

Nous vous demandons de nous faire connaître, afin que la transparence soit réelle, les dispositions qui sont prises dans ce département quant à la préparation de rentrée de l'enseignement privé.

Jean Faller
Secrétaire départemental
du SNPDEN-Unsa « Gironde »
Membre du bureau National du SNPDEN